Envoyé en préfecture le 12/08/2025
Reçu en préfecture le 12/08/2025
Publié le
ID : 069-216900043-20250617-D202523-DE

MAIRIE d'ALIX

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025 - 23

Séance du mardi 17 juin 2025 à 19 h 45

Date de convocation du conseil : jeudi 12 juin 2025

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 14

Président de séance : Pascal LEBRUN

Secrétaire élu(e) : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mesdames et Messieurs Franck SUBERT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Frédérique BURTIN, Norddine GUEDAMI, Stéphanie GUERIN, Véronique JON, Pascal LEBRUN, Véronique MARTINEZ, Marie PAILLONCY.

Membres absents ayant donné procuration : Marina AFFLALO à Franck SUBERT, Alain DRIOT à Franck DUMOULIN, Nicolas HIRSCH à Fabien DUPIN, Audrey MAIALE à Frédérique BURTIN.

OBJET : Décision Modificative N°1 du Budget Primitif 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2025-16 du 8 avril 2025 relative au vote du budget primitif de la commune d'Alix,

Pour la section de fonctionnement :

Considérant le principe comptable de prudence qui impose la constitution de provisions dès l'apparition d'un risque avéré, et de dépréciations dès l'apparition d'un risque de non recouvrement d'une dette ; les provisions et les dépréciations doivent également être ajustées annuellement, à la hausse ou à la baisse, pour donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la commune.

Vu les états de provisionnement de créances transmis par le Service de Gestion Comptable de Villefranche pour les années 2023 et 2024 ;

Considérant la nécessite de prévoir au compte 673 un montant permettant l'annulation de titres émis sur l'exercice précédent ;

Pour la section d'investissement :

Considérant que le montant des travaux de la sécurisation de l'entrée Nord du village est estimé à 66 187 € TTC auquel il faudra rajouter 25 000 € TTC pour un coussin de ralentissement soit un total estimé à 93 000 € TTC.

Vu que lors du vote du budget primitif 2025, 70 000 € TTC ont été inscrits au programme 214 (compte 2151) et que 61 107,92 € TTC correspondant aux travaux de sécurisation du centre bourg ont été déjà été mandatés dans le cadre des restes à réaliser 2024, il reste donc disponible au budget 2025 8892.08 euros.

Il convient donc d'abonder le compte 2151 (opération 214) de 85 000 € TTC pour couvrir les travaux de sécurisation de l'entrée Nord du village.

Il est proposé les écritures suivantes :

Section de fonctionnement :

- compte 6817 : +400 euros
- compte 673 : +250 euros
- compte 615228 : - 650 euros

Envoyé en préfecture le 12/08/2025
Reçu en préfecture le 12/08/2025
Publié le
ID : 069-216900043-20250617-D202523-DE

Section d'investissement :

- compte 2151 (opération 214) : + 85 000 euros
- compte 21318 (opération 239) : -85 000 euros

Compte-tenu des observations ;

Le Conseil Municipal,

1) **APPROUVE** la décision modificative N°1 du budget primitif suivante :

Section de fonctionnement	
Compte 615228	- 650
Compte 6817	+ 400 €
Compte 673	+ 250 €
Section d'investissement	
Compte 2151 (opération 214)	+ 85 000
Compte 21318 (opération 239)	'- 85 000 €

2) **CHARGE** le secrétaire général de Mairie de l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**.

Fait et délibéré à Alix le : 17 juin 2025

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mis en ligne sur le site de la Commune d'Alix le :

Le secrétaire de séance,

Marie PAILLONCY

MAIRIE D'ALIX (69380)

Le président,

Pascal LEBRUN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai